CCRE CEMR
L'Europe locale & régionale

Déclaration

sur la proposition de la Commission pour le Cadre financier pluriannuel (CFP) dans le domaine du développement régional et de la cohésion

1. Les propositions de la Commission européenne permettent en l'état de conserver des interventions au titre de la politique de cohésion dans l'ensemble des régions européennes. Néanmoins, le CCRE s'inquiète qu'une baisse, estimée à 7%, du budget consacré à cette politique, ne traduise une perte d'ambition notable au niveau européen.
2. Si elles devaient être validées par le Conseil et le Parlement européen, ces propositions auront un impact sur la capacité de l'Union à répondre aux objectifs européens communs : la lutte contre les changements climatiques, l'inclusion sociale, le développement économique… auxquels contribuent d'une façon déterminante les politiques mises en œuvre par les collectivités territoriales.
3. Ceci est d'autant plus préjudiciable que la politique de cohésion, contrairement à d'autres initiatives proposées par la Commission européenne, est un objectif inscrit dans les traités de l'UE et constitue une partie de son ADN.
4. Dans ce contexte, le CCRE et ses associations nationales membres s'engagent à défendre une politique de cohésion ambitieuse, protectrice des valeurs de l'Union européenne, de nature à placer les territoires européens, dans leur diversité, au cœur du projet européen et renforcer la visibilité de celui-ci auprès des citoyens.
5. Nous sommes également préoccupés par le fait que les éléments des nouvelles dispositions de la proposition du CFP pourraient affaiblir l'utilisation combinée de tous les Fonds structurels et d'investissement européens pour le développement territorial intégré, y compris l'accroissement de la division entre le Fonds européen de développement régional et le FSE +.
6. Bien que nous reconnaissions et comprenions la motivation de la Commission à soutenir financièrement les processus de réforme de l'administration publique dans les États membres, nous pensons que cela ne devrait pas faire partie du budget du développement régional et de la cohésion. En ce qui concerne les liens avec le Semestre européen et les mesures visant à réaliser la convergence vers la zone euro, nous demandons l'assurance que les autorités locales et régionales ne soient pas pénalisées par les décisions prises par les gouvernements nationaux de l'UE.
7. Nous saluons les initiatives de la Commission visant à garantir une gestion financière saine et l'Etat de droit, ainsi que la promotion de la justice, des droits et des valeurs - objectifs que nous partageons.
8. Le développement régional et la politique de cohésion peuvent, dans une certaine mesure, être un outil pour soutenir la mise en œuvre de politiques sectorielles, telles que la transition climatique et énergétique, mais son objectif principal devrait rester inchangé: contribuer à la cohésion territoriale, économique et sociale dans l'UE et dans les pays.
9. Le CCRE se félicite de la modernisation, de la simplification et de la flexibilité proposée pour la mise en œuvre des programmes, et nous sommes heureux qu'un certain nombre de nos points clés sur ces questions aient été pris en compte.
10. Les règlements à venir pour les programmes spécifiques fourniront des éclaircissements sur la mise en œuvre du cadre financier proposé ; s'appuyant sur la position adoptée par le Comité directeur en juin 2017, le CCRE préparera une évaluation détaillée et des commentaires afin de contribuer aux négociations au Parlement européen et avec les États membres en cours.

suite à la page suivante →

11. Face aux nouveaux défis économiques, climatiques et sociaux, auxquels l'Europe est confrontée, et dans un contexte de réformes territoriales et de nouvelles répartitions des compétences qui ont lieu dans nombre de pays membres et qui ont un impact sur le cadre légal et leurs capacités financières, l'Union européenne se doit de refonder sa relation avec les collectivités territoriales, en s'appuyant sur leur capacité d'innovation et d'investissement. Ceci suppose d'associer étroitement les collectivités territoriales et leurs réseaux à la définition et la mise en œuvre des programmes européens, notamment dans le cadre de l'accord de partenariat: les collectivités territoriales sont désormais les principaux financeurs et investisseurs dans les secteurs clés de la politique de cohésion. Aucun des objectifs que s'est donnée l'Union européenne dans ces domaines ne peut désormais être atteint sans leur concours et leur participation.
12. Dans les négociations des programmes à venir, il est par ailleurs indispensable d'intégrer les engagements pris par l'Union européenne et les Etats membres en matière de lutte contre les changements climatiques et les Objectives de Développement Durable et de refléter des politiques communes tels que le socle européen des droits sociaux, l'égalité des Femmes et des Hommes, etc.

La déclaration a été adoptée par les membres du Comité directeur du CCRE réunis à Bilbao le 11 juin 2018.

★

Contact

Marine Gaudron
Chargée de mission - Politique de cohésion
Square du Meeûs 1 - 1000 Bruxelles
Tel. + 32 2 213 86 93
Marine.gaudron@ccre-cemr.org

Axelle Griffon
Chargée de mission – Environnement
Square de Meeûs 1 - 1000 Bruxelles
Tel.: +32 2 500 05 38
Axelle.griffon@ccre-cemr.org

Carol Thomas
Chargée de mission - Gouvernance et relations institutionnelles
Square de Meeûs 1 - 1000 Bruxelles
Tel. + 32 2 500 05 36
Carol.Thomas@ccre-cemr.org